

Le 19 octobre 2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur CANUTO Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : onze

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2022.

Présents : Mrs CANUTO Stéphane, BOUCHET Patrick, MAY Patrick, PECOUL Jérôme, Mmes GUEMY Aurélie, MORALES Irène et RAYNAUD Isabelle.

Excusés : Monsieur HERISSE Willy -Monsieur TIXIER Tristan.
Madame DEAT donne pouvoir à Monsieur MAY
Monsieur MORALES donne pouvoir à Madame MORALES

Secrétaire : Monsieur BOUCHET Patrick

Le quorum étant de six conseillers municipaux présents physiquement à la séance a été atteint. L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06/09/2022
2. Décision Modificative N° 3/2022 budget commune pour borne à incendie à Montfaucon
3. Questions diverses (date du prochain conseil, point sur l'école, bulletin municipal 2023, buvette du Méandre, mur à Puy Gilbert, etc...)

Le Conseil Municipal, ainsi réuni, a pris les décisions suivantes (par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, sauf indication contraire) :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 septembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2022 est parvenu trop tard aux membres du conseil municipal pour être examiné. L'approbation est reportée au prochain conseil municipal.

2) Décision Modificative N° 3/2022 budget commune. Remplacement poteau incendie à Montfaucon

Suite à une fuite signalée, le syndicat de Sioule et Morge s'est déplacé pour contrôler le poteau à incendie situé à Montfaucon. Le verdict : tige cassée et poteau trop ancien. Il est donc suggéré de le remplacer. Le coût de la prestation s'élève à 2 053.87 € TTC.

La commune donne son accord pour exécuter les travaux. Il faut toutefois prévoir les crédits par Décision Modificative pour payer la facture.

3) Questions diverses

- A) Présentation du programme voirie 2023 établi par le service voirie de la communauté de communes :
- Bourg de Queuille VC N° 7 : 2 190.00 € HT
 - Queuillette VC N° 9 : 7 340.00 € dont une rigole métallique (1 200.00 €) pour dévier le ruissellement de la route qui se déverse dans une propriété privée
 - Puy Gilbert : affaissement du mur de soutènement : 24 351.00 €. Une signalisation et un arrêté vont être mis en place pour réduire la voie le temps des travaux.
- B) Changement des horaires de la médiathèque. A partir du 9 novembre 2022, la médiathèque sera ouverte les mercredis après midi de 15h30 à 17h00.
- C) **Point école** : la mairie a reçu un courrier de l'Inspection Académique concernant la carte scolaire de la rentrée 2022. L'effectif des élèves a chuté passant de 24 élèves à la rentrée 2021 à 19 élèves à la rentrée 2022. Les prévisions restent fragiles et il faut engager rapidement une réflexion sur l'évolution de l'école. La commission « école » se réunit le mardi 25 octobre 2022 à 18h00 pour aborder le sujet.
- Association des Parents d'Elèves** : Pour cette nouvelle année scolaire, le bureau a changé. La Présidente de l'association est Madame ZANELLI Solène. Deux manifestations sont prévues : bal d'Halloween le 30 octobre et bourses aux jouets le 19 novembre. Le conseil municipal décide de remettre à l'APE les jouets et livres entreposés dans le grenier de la mairie.
- D) Taxe aménagement : Chaque année, suivant les autorisations d'urbanisme délivrées, la commune perçoit des recettes puisqu'elle a instauré un taux de 2 % qu'elle récupère. Une nouvelle loi stipule que la recette taxe d'aménagement perçue par la commune doit être restituée en totalité ou en partie à la communauté de communes. Ce changement discuté en réunion des maires, la communauté de communes propose aux communes membres de prendre une délibération et de noter qu'il sera reversé 0 %. Pas de changement pour nous.
- E) Banquet des Anciens. Il aura lieu au restaurant « La Maison Jaune » aux Ançizes le dimanche 11 décembre 2022. Les personnes qui ne pourront pas se rendre au restaurant, se verront offrir un colis. Même chose pour les personnes résidentes en EHPAD.
- F) Le colis de fin d'année des salariés a été commandé chez HELFRICH.
- G) La directrice de l'école demande un local pour faire de la motricité. Elle a pour projet scolaire d'amener les élèves dans un bois. Réfléchir aux réponses à apporter.
- H) Buvette du Méandre : Monsieur le Maire propose de réunir une commission le jeudi 3 novembre à 18h30 et de convoquer Monsieur GIRIN pour faire le point de la saison.
- I) Le prochain conseil municipal se tiendra le MARDI 6 DECEMBRE 2022 à 19H00.
- J) Bulletin municipal. L'année 2022 étant moins chargée en événements, réalisations et projets, il sera peut-être suffisant de faire une lettre d'information plutôt qu'un bulletin. Se renseigner et à reparler.
- K) La cérémonie du 11 novembre 2022 se tiendra au Monument aux Morts à 11h00. Elle sera suivie d'un vin d'honneur.
- L) Une réunion des conseillers municipaux de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge se tiendra le samedi 22 octobre 2022 à 9h00 au cinéma La Viouze.
- M) Pour Noël, il sera posé 2 sapins et de la décoration. Rendez-vous le 3 décembre 2022 pour installer tout ce qui aura été réuni.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS AU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 OCTOBRE 2022 A 19 HEURES

Le Maire,



M. CANUTO Stéphane

Le Secrétaire de séance,

Monsieur BOUCHET Patrick

Les membres du conseil municipal :

Nom	Prénom	Signature
CANUTO	Stéphane	
MORALES	Anthony	
GUEMY	Aurélie	
BOUCHET	Patrick	
HERISSE	Willy	
DEAT	Mireille	
MAY	Patrick	
PECOUL	Jérôme	
RAYNAUD	Isabelle	
MORALES	Irène	
TIXIER	Tristan	

